



Communiqué de presse, 26 septembre 2023

L'augmentation des primes accroît le risque d'endettement

Le renchérissement général représente déjà un défi de taille pour les personnes à bas et moyens revenus. S'y ajoute désormais une nouvelle hausse des primes, qui renforce nettement le risque d'endettement. Les personnes seules aux revenus faibles et incertains ainsi que les familles risquent de tomber dans le piège de l'endettement.

L'endettement lié aux primes d'assurance maladie est très répandu

La majorité des personnes endettées qui cherchent de l'aide auprès des services de conseil en matière d'endettement ont des primes d'assurance maladie impayées dans leur portefeuille de dettes (60%). Ce poste représente une part de plus en plus importante dans le budget des ménages. De nombreux ménages ont ainsi du mal à maintenir un budget équilibré et s'endettent. Dans une telle situation, le passage à une caisse maladie moins chère serait d'une grande aide.

Les cantons doivent permettre le passage à une caisse maladie moins chère

Malheureusement, la LAMal ne le permet pas aux personnes qui présentent des factures ouvertes auprès de leur assurance-maladie. Une interdiction contre-productive qui ne fait qu'accentuer l'endettement de la personne concernée ! L'article 64 de la LAMal a toutefois été modifié pour corriger en partie cette injustice : si le canton de domicile prend en charge 90 % au lieu de 85 % actuellement des dettes d'assurance-maladie, la personne concernée peut changer d'assurance. Dettes Conseils Suisse appelle les cantons à rapidement mettre en œuvre cette mesure et de permettre ainsi à leurs citoyen-ne-s de changer de caisse maladie pour une caisse moins chère.

Réduction des primes pour prévenir l'endettement

L'adaptation des réductions de primes à l'augmentation des primes est une mesure évidente pour éviter de tomber dans le piège de l'endettement. Dettes Conseils Suisse se rallie ici à [l'argumentation déjà exprimée par Caritas Suisse](#). D'autres propositions, telles que des primes en fonction du revenu, soit un prélèvement opéré sur le salaire (le pourcent salarial comme on le connaît déjà pour le financement de l'AVS ou encore de l'AC), doivent également être examinées afin de réduire préventivement le risque d'endettement et de viser un financement du système de santé suisse plus solidaire et plus juste. En fin de compte, c'est toute la société qui profite d'une diminution du nombre de ménages surendettés.

LAMal art. 64, al. 5 (nouveau)

Si le canton prend en charge 5 % supplémentaires des créances ayant fait l'objet de l'annonce, l'assureur lui cède ces créances. Le canton informe l'assuré de la cession. Dans ce cas, l'assuré peut de nouveau changer d'assureur en dérogation à l'al. 6.

Contact:

Céline Vara, présidente, celine.vara@parl.ch, +41 78 878 65 05

Dettes Conseils Suisse

Dettes Conseils Suisse a été fondée en 1996 en tant qu'organisation faîtière des services publics et privés d'utilité publique de conseil en matière de désendettement. Ceux-ci proposent dans les cantons un conseil et un accompagnement spécialisés aux personnes exposées à des risques d'endettement ou déjà surendettées. Les membres de Dettes Conseils Suisse s'engagent à appliquer dans leur pratique de conseil les directives méthodologiques définies par l'association faîtière. www.dettes.ch